



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_012

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 6

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le :
8.4.2024.

Publication ou
notification le :
8.4.2024.

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes Administratifs 2023 Commune

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la Commune. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif retrace les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint est élu président de séance.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la Commune, dressé par Madame le Maire,
- Constate les valeurs identiques avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés par le tableau ci-joint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu les documents budgétaires adoptés par délibération du conseil municipal au cours de l'exercice 2023,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023.



Publié le 08/04/2024

ID : 063-216304519-20240328-2024_012-BF

fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



VELDENHUIJN

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres présents .. 6

Nombre de suffrages exprimés .. 6

VOTES : Contre Pour 6

Date de convocation : 20.03.2024

Séance du 28 Mars 2024 19 à 30 heures

Le Conseil Municipal réuni... sous la présidence de M^r Loïc PIQUET, M^r Adjoint administratif de l'exercice 2023 dressé par M^r Franck NAIMM (3) pour délibérer sur le compte le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	380 564,84	56 974,29	54 834,68	37 440,27	435 399,52	94 414,56
TOTAUX	380 564,84	490 358,56	54 834,68	107 445,91	435 399,52	597 474,47
Résultats de clôture		109 793,72		52 281,23		162 074,95
Restes à réaliser			81 900,00	18 942,00	81 900,00	18 942,00
TOTAUX CUMULÉS	380 564,84	490 358,56	136 734,68	126 057,91	517 299,52	616 416,47
RÉSULTATS DÉFINITIFS		109 793,72	10 676,77			9

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - Commune

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

- 1) Rayer les mentions inutiles.
- 2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
- 3) Maire ou Président.
- 4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240328-2024_012-BF



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_013

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers :
Présents : 6
En exercice : 8
Absents : 7

L'unanimité
Votants : 7
Abstentions : 0
Non-présentations : 0

Date rendu exécutoire
après dépôt en
sous-Préfecture
Issoire
le : 8.4.2024.

Publication ou
affichage le :
8.4.2024

Le Maire,
Martine BONY

L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes de Gestion 2023 - Commune

Après la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion de la Commune, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_014

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 6

A l'unanimité

Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire

le : 8-4-2024.

Publication ou
notification le :
8-4-2024.

Le Maire,
Martine BONY



L'an **deux mil vingt quatre le : 28 Mars**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin

Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes Administratifs 2023 Service Eaux et Assainissement

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Service Eaux et Assainissement. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif retrace les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint est élu président de séance.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2023 du budget Service Eaux et Assainissement, dressé par Madame le Maire,
- Constate les valeurs indentiques avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés par le tableau ci-joint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu les documents budgétaires adoptés par délibération du conseil municipal au cours de l'exercice 2023,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023-2024.
Assainissement de la commune de Vernines.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Publié le 08/04/2024
ID : 063-216304519-20240328-2024_014-BF
Eaux

DELIBERATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	6
VOTES : Contre	0
Pour	6
Date de convocation	20.03.2024

Séance du 28 mars 2024 à 19h à 30 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M^r Loïc Piquet, M^r Adjoint administratif de l'exercice 2023 dressé par M^r Bony Naim le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1^{er} Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés		126 016,19		69 118,99		195 135,18
Opérations de l'exercice	94 044,99	84 440,71	73 144,94	46 553,87	167 189,93	130 994,88
TOTAUX	94 044,99	210 456,90	73 144,94	115 672,86	167 189,93	326 129,76
Résultats de clôture		116 411,91		112 527,92		158 939,83
Restes à réaliser			31 000,00		31 000,00	
TOTAUX CUMULÉS	94 044,99	210 456,90	104 144,94	115 672,86	198 189,93	326 129,76
RÉSULTATS DÉFINITIFS		116 411,91		112 527,92		122 939,83

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ANNEXE POUR		COMPTE ANNEXE POUR	
LIBELLÉ	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)
Résultats reportés			
Opérations de l'exercice			
TOTAUX			
Résultats de clôture			
Restes à réaliser			
TOTAUX CUMULÉS			
RÉSULTATS DÉFINITIFS			

) Rayer les mentions inutiles.
) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
) Maire ou Président.
) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».
 Les « déficits », et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
 Reçu en préfecture le 08/04/2024
 Publié le



ID : 063-216304519-20240328-2024_014-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_015

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 8.4.2024.

Publication ou
notification le :
8.4.2024.

Le Maire,
Martine BONY

L'an **deux mil vingt quatre le : 28 Mars**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes de Gestion 2023 Service Eaux et Assainissement

Après la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion du Service Eaux et Assainissement, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_016

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

L'an **deux mil vingt quatre le : 28 Mars**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

A l'unanimité

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2023	Reste à Réaliser 2022	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	52 281,23€	81 900,00 € 18 942,00 €	- 10 676,77 €	- 10 676,77 €
FONCT	109 793,72 €			99 116,95 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 8.4.2024.

Publication ou
notification le :
8.4.2024

Le Maire,
Martine BONY



Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	109 793,72 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 676,77 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	99 116,95 €
TOTAL AFFECTE au c/ 1068 :	10 676,77 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 1/12/2023

ID : 063-216304519-20240328-2024_012-BF



DEFICIT GLOBAL CUMULÉ
Déficit à reporter (ligne 002) en d

fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 52 819,43

B. Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 56 974,29

C Résultat à affecter 109 793,72
= A. + B. (hors restes à réaliser)
si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) 52 281,23
D 001 (si déficit)
R 001 (si excédent)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) -62 958,00
Besoin de financement
Excédent de financement (1)

Besoin de financement F. = D. + E. 10 676,77

AFFECTATION = C. = G. + H. 109 793,72

I) Affectation en réserves R1068 en investissement 10 676,77
I. = au minimum couverture du besoin de financement F

J) H. Report en fonctionnement R 002 (2) 99 116,95

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Mme Martine BONY, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le

A Vernines, le 28/03/2024



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_017

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le :
8.4.2024.

Publication ou
notification le :
8.4.2024.

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Service Eau et Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2023	Reste à Réaliser 2022	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	42 527,92 €	31 000.00€	- 31 000.00 €	11 527,92 €
FONCT	116 41,91 €			116 411,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet
de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste
toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement
(déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 116 411,91 €**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement
et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 0,00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240328-2024_014-BF



**Affectation à l'excédent reporté
de fonctionnement (ligne 002)**

TOTAL AFFECTE au c/ 1068 :

0,00 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 0,00 €

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

**ait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
au registre sont les signatures.
our copie conforme**

Le Maire, Martine BONY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation
du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Municipal
a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres exprimés : 7
VOTES :
Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 604,28
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	126 016,19
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	116 411,91
si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	42 527,92
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-31 000,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	116 411,91
g) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
h) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
i) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	116 411,91
DÉFICIT REPORTE D 002 (3)	

) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés sur le budget de reprise des résultats.
) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Mme Martine BONY, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le

A Vernines, le 28/03/2024





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_018

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

A l'unanimité

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération :

Taux d'Imposition 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier doit voter les
taux d'imposition 2024 pour les taxes locales.

Madame le Maire rappelle les réformes fiscales précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de
fiscalité locale pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,03 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
et les logements vacants : 7,59 %

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 8.4.2024.

Publication ou
notification le :
8.4.2024.

Le Maire,
Martine BONY

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	330 887	33,69	110,14	349 300	117 679	33,69	117 679
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51 544	71,03	206,29	53 400	37 930	71,03	37 930
Taxe d'habitation (TH)	60 420	6,88	53,68	60 900	4 190	7,59	4 622
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	159 799	159 799		160 231
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total souhaité 159 799 =	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0		4 175	0	0		-39 484	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	160 231	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-35 309	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	124 922
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

A CLERMONT-FERRAND

Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
PATRICK SISCO
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 28 Mars 2024
Pour la Communauté
de Clermont-Ferrand

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 063-216304519-20240328-2024_018-DE

COMMUNE : 451 VERNINES
ARRONDISSEMENT : 63 ISSOIRE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DISSOIRE

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

STATISTIQUES COMPLÉMENTAIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SÉCURITÉ FISCALE
INDUSTRIE ET NUMÉRIQUE
BercyLeVaut
Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 063-216304519-20240328-2024_018-DE

1. ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Dotations compensatrices :	
bâtie :	
de condition modeste	131
habitation, QPPV, Mayotte	0
industriels	0
sociaux : exo de longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

a. Taxe foncière non bâtie	4 044
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	11 278
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	9 355
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	60 900
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	1 806
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,628653
d. Taux FB commune 2020	9,96
e. Taux FB département 2020	20,48

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux de 2023
	national 11	départemental 12				
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42		44,57	111,43	1,29000	110,14
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82		84,33	210,83	4,54000	206,29
Taxe d'habitation (TH)	24,45		25,37	63,43	9,75000	53,68
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>		>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	>>>	10,70
b. Taux maximum de la majo	>>>	10,70

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...
a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. Les taux préférentiellement diminués sans lien ont été arrondés à l'arrondi supérieur

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_019

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 8.4.2024.

Publication ou
notification le :
8.4.2024.

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2024 - Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 de la
Commune, dont le montant
de la section de fonctionnement s'élève à 534 082,72 €
et celui de la section d'investissement à 379 273,43 €.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_020

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 8
Absents : 7

L'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Date rendu exécutoire
Après dépôt en
Mairie-Préfecture
à Issoire
le : 8.4.2024.

Publication ou
affichage le :
8.4.2024.

Maire,
Martine BONY

L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2024 - Service Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du Service
Eaux et Assainissement de la Commune de Vernines, dont le montant
de la section de fonctionnement s'élève à 189 469,91 €
et celui de la section d'investissement à 125 126,42 €.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_021

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

A l'unanimité

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération :

Remboursement Transports Scolaire 2023-2024

Madame le Maire rappelle les modalités du transport scolaire sur le RPI
AURIERES - Saint-BONNET-près-ORCIVAL - VERNINES, sa tarification et
sa prise en charge par les familles.

Depuis la création du RPI, la municipalité prend en charge la totalité des frais du
transport scolaire, quelque soit la tranche de tarification solidaire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que l'aide de la municipalité
soit en cohérence avec la tarification solidaire, et donc de limiter le
remboursement du transport scolaire à une tranche médiane.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser les frais de transport scolaire par virement bancaire
aux familles de la Commune de VERNINES qui en feront la demande en
présentant les justificatifs précisés ultérieurement à hauteur maximale de
152,00 € (cent cinquante deux euros) pour la période 2023-2024, tarif
défini pour la Tranche 4, par enfant qui fréquente une école du
regroupement pédagogique AURIERES- Saint-BONNET-près-ORCIVAL -
VERNINES.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 02/04/2024

Publication ou
notification le :
5.04.2024.

Le Maire,
Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_022

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

A l'unanimité

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération :

Subvention à l'Association des Anciens Combattants de la section Aurières-Vernines

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la
croix des déportés d'Orcival auquel participe l'ensemble des associations des
anciens combattants de la paroisse d'Orcival.

Madame le Maire propose de verser une subvention à l'association des anciens
combattants de la section Aurières-Vernines afin de leur permettre de mener à
bien ce projet de réfection de la croix des déportés d'Orcival, au titre de notre
devoir de mémoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de
verser une subvention au titre de l'année 2023 d'un montant de cent euros
(100 €) à l'association des anciens combattants de la section Aurières-Vernines
dans le cadre du projet de réfection de la croix des déportés d'Orcival.**

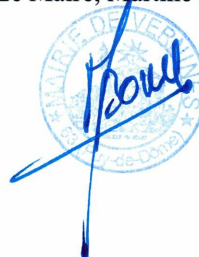
Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 02/04/2024

Publication ou
notification le :
5.04.2024.

Le Maire,
Martine BONY

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240328-2024_023-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_023

Date de la convocation
20/03/2024

Date d'affichage
20/03/2024

**Nombres de
Conseillers:**

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 02/04/2024

Publication ou
notification le :
5-04-2024

Le Maire,
Martine BONY

L'an deux mil vingt quatre le : 28 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin

Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

Absent(s) : M. FERRY Denis

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Demande de Subvention dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser de la signalisation horizontale et verticale des carrefours dans le bourg de la commune de Vernines afin d'améliorer la sécurité routière et des piétons.

Madame le Maire présente l'estimation des travaux d'un montant de 12 980,00 € HT soit 15 576 € TTC, correspondant à la réalisation de signalisation horizontale en enduit à froid, l'installation de signalisation verticale par des panneaux et d'un accotement praticable pour la sécurisation des piétons.

Madame le Maire propose de solliciter un financement auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le programme de travaux de sécurisation routière tel qu'exposé ci dessous,
- Demande à Madame le Maire de déposer une subvention "Amendes de police" auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution de la présente décision et déposer le dossier de demande de subvention.



Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 063-216304519-20240328-2024_023-DE

Le Maire, Martine BONY